

GENTHOD

INFO

JUILLET 2011

EDITORIAL

Suite aux élections quadriennales, l'Exécutif de Genthod est entièrement renouvelé, ce qui est très rare pour une commune. Quant au Conseil municipal, qu'on appelle aussi le délibérant, il voit l'arrivée de sept nouveaux aux côtés de dix candidats réélus. Mélange d'idées novatrices et d'expérience.

Les trois magistrats gentousiens, le maire, François Mazenod, et ses adjoints, Michel Stalder et Andreas Baumgartner, ont prêté serment le 31 mai 2011 devant le Conseil d'État *in corpore* en la cathédrale de Saint-Pierre. Moment solennel et émouvant. Devoir de réserve et développement de l'intercommunalité sont les 2 messages importants délivrés par M. Mark Müller, président du Conseil d'État, et Michèle Künzler, responsable, entre autres, des 45 communes genevoises.

Les conseillers municipaux ont prêté serment le 6 juin devant la doyenne des élues, Mme Elisabeth Stalder.

Elle-même a prêté serment devant le premier président du Conseil municipal de cette législature, M. Wolfgang Honegger. Les présidences de commissions ont été réparties de façon à respecter la représentativité politique exprimée par le peuple souverain.

Le nouvel Exécutif peut compter sur l'aide précieuse des anciens magistrats, Mme Yvonne Humbert, M. Joël Schmulowitz et M. Gérald Mottier. Des séances de travail permettent de discuter les nombreux dossiers toujours ouverts. Un grand merci à nos anciens magistrats pour le partage de leurs connaissances.

Les affaires courantes sont assurées par la secrétaire communale, Mme Bernadette Bolay, et l'ensemble des employés. Là aussi, la continuité est le souci majeur de ce début de législature.

Tout est en place pour que la responsabilité de tous les élus s'exprime dans le but de répondre aux attentes des habitants et de gérer notre magnifique commune.

Avec mes collègues, je souhaite une bonne législature, dont les enjeux sont nombreux, animée de débats contradictoires débouchant sur des réalisations concrètes.

François Mazenod, Maire

CONSEIL MUNICIPAL

Le dernier Conseil municipal de la législature 2007-2011 s'est réuni le 10 mai dernier. Suivant un ordre du jour assez chargé, les délibérations suivantes ont été adoptées : un crédit complémentaire de Fr. 65'627.45 pour la reconstruction des collecteurs aux chemins de Mont-Rose, du Sautoir-d'Or et des Moissons ; un crédit complémentaire de Fr. 307'465.70 pour l'installation de la fibre optique pour le réseau câblé communal ; un crédit complémentaire de Fr. 15'493.15 pour le réaménagement du chemin des Chênes ; un crédit complémentaire de Fr. 35'955.45 pour le remplacement des candélabres vétustes, le renforcement du réseau d'éclairage public, et le remplacement de luminaires existants par des composants basse consommation ; et, enfin, un crédit complémentaire de Fr. 67'542.35 pour l'installation d'une halle gonflable sur deux courts du club de tennis.

A noter également lors de cette séance l'approbation des comptes 2010 par 15 voix et une abstention.

La Commune dégage un bénéfice de Fr. 503'867.72, basé sur des revenus s'élevant à Fr. 9'386'669.87, et un total des charges inscrites au compte de fonctionnement de Fr. 8'882'802.15.

Les dépenses d'investissements s'élèvent à Fr. 2'218'372.53, et ont été financées par l'autofinancement au moyen de la somme de Fr. 1'759'519.00 représentant les amortissements inscrits au compte de fonctionnement, le solde de Fr. 458'853.53 étant financé par l'excédent de revenus au compte de fonctionnement.

Le bilan au 31 décembre 2010 totalise à l'actif un montant de Fr. 86'654'111.90 qui se compose de :

- Patrimoine financier : Fr. 65'525'164.78
- Patrimoine administratif : Fr. 20'974'724.03
- Avances aux financements spéciaux : Fr. 154'223.09.

Il totalise au passif un montant de Fr. 86'654'111.90 qui se compose de :

- Engagements courants et passifs transitoires Fr. 232'831.16
- Engagements envers des entités particulières Fr. 344'871.40
- Provisions Fr. 3'470'690.78
- Engagements envers les financements spéciaux et les préfinancements Fr. 4'370'359.65
- Fortune nette Fr. 78'235'358.91.

LE FOYER LIVADA FÊTE SES 20 ANS

Voilà 20 ans que le Foyer Livada a ouvert ses portes à Versoix. Le canton de Genève compte sept foyers de ce type, celui-ci accueille les personnes âgées de Bellevue, Genthod, Céligny, Collex-Bossy, Grand-Saconnex, Meyrin, Pregny-Chambésy, Vernier et Versoix.

Mais qu'est-ce qu'un foyer de jour ? C'est un lieu de vie sécurisant et chaleureux qui accueille quotidiennement entre 12 et 15 personnes en âge AVS. Ces personnes sont prises en charge par une équipe de professionnels des secteurs de la santé et du social. Elles organisent à leur intention des activités de groupe, des sorties, des repas, un accueil individualisé et travaillent en étroite collaboration avec les intéressés et leur famille, le médecin traitant, les services sociaux et les soins à domicile.

Le but recherché est de contribuer au maintien à domicile, retarder l'entrée en EMS, surmonter une période difficile de la vie sur le plan affectif ou de la santé, rompre l'isolement, développer l'autonomie et le mieux-être de chacun et soulager l'entourage.

Chaque personne fréquentant le Foyer de jour 1 à 2 fois par semaine est prise en charge vers 9 heures le matin et reconduite à son domicile vers 16 heures par un bus et son chauffeur.

Animations, petit-déjeuner, repas de midi et goûter sont compris dans le prix de la journée qui s'élève à Fr. 45.00 plus Fr. 3.00 pour le transport (les bénéficiaires des prestations complémentaires peuvent obtenir un remboursement partiel des frais). L'objectif d'un foyer de jour est la prise en charge globale de la personne.

Livada est empreint de cordialité et de chaleur humaine. La personne âgée s'y sent attendue, prise en considération selon ses goûts et son vécu.

Actuellement, beaucoup sont fragiles physiquement et psychologiquement, certaines souffrent d'isolement. Le foyer de jour est un lieu rassurant, de socialisation et de partage où elles osent confier leurs préoccupations.

L'équipe pluridisciplinaire composée de personnes compétentes, chaleureuses et imaginatives effectue un magnifique travail pour la plus grande fierté de la présidente, Mme Micheline Pernet.

Du 12 au 16 septembre prochains seront organisées des journées portes ouvertes et diverses manifestations.

JOURNÉE DE MOBILITÉ DOUCE

Il y a deux ans, à la fin de l'été, vous avez eu la possibilité de participer à une journée dédiée au vélo derrière l'école de Genthod. Une fête réussie pour la promotion de la petite reine et qui marqua le début du soutien de la Commune à l'acquisition de vélo à propulsion humaine (VPH) ou à assistance électrique (VAE).

La Sous-commission de l'environnement pour la journée de mobilité douce a décidé, conjointement avec la Mairie d'organiser à nouveau une journée de promotion du vélo le samedi 27 août 2011 de 10h à 16h, derrière l'école. A cette occasion vous pourrez rencontrer plusieurs professionnels du VAE et du VPH qui mettront à disposition des vélos, de toutes

marques, que vous aurez le loisir d'essayer sur un parcours balisé.

Ceux qui le souhaitent pourront bénéficier de petites réparations de leur vélo sur place. Nous conseillons d'ailleurs aux personnes intéressées de venir dès le début de la manifestation sur le stand de l'Association «Genèveroule», en charge des réparations dès le matin. Les premiers venus seront les premiers servis.

D'autres activités récréatives, comme un gymkhana et l'essai de «gyropodes», vous attendent. Plusieurs intervenants vous prodigueront savoir-faire, écoute et conseils en matière de mobilité et de sécurité. Cette journée est une manière de promouvoir ce moyen de transport simple, économique, qui permet de se maintenir en forme.

Des renseignements seront donnés sur site quant à l'octroi d'une subvention aux Genthodais lors de l'acquisition d'un vélo à assistance électrique ou d'un vélo traditionnel.

Restauration légère et buvette ombragée vous attendent lors de cette manifestation.

Venez nombreux, et à bicyclette !

OFFRE UNIRESO

Pour la troisième année consécutive la Commune de Genthod et Unireso proposent une réduction de Fr. 150.00 sur l'achat d'un nouvel abonnement annuel Unireso « Tout Genève ». Ainsi, toute personne ne possédant pas d'abonnement annuel en cours depuis le 29 mars 2011 pourra bénéficier d'un nouvel abonnement valable pour une année :

- Junior Fr. 300.00
- Adulte Fr. 500.00
- Senior Fr. 300.00

Pour profiter de cette promotion, il suffit de se présenter à la mairie jusqu'au vendredi 8 juillet, muni d'une pièce d'identité. Les ayants droit à l'offre aux nouveaux abonnés recevront par la poste le bon de réduction. Il est à faire valoir jusqu'au samedi 16 juillet 2011 auprès d'une agence TPG ou CFF. L'abonnement sera valable un an et l'utilisateur pourra choisir la date de début dans un délai de 3 mois.

Cette offre n'est pas cumulable avec d'autres offres promotionnelles et notamment avec la subvention communale habituelle

de Fr. 100.00 pour le renouvellement d'un abonnement annuel.

CANICULE

Que faire pour lutter efficacement contre la canicule ? Une question qui revient inlassablement, et qui inquiète particulièrement nos aînés, même si, comme cette année, nous n'avons pas eu encore beaucoup d'occasion de souffrir de la chaleur.

L'Office fédéral de la santé publique prévoit quelques règles d'or à suivre lors des grandes chaleurs.

Premièrement, se reposer le plus possible en limitant son activité physique et en essayant de rester chez soi.

Deuxièmement, laisser la chaleur dehors en fermant fenêtres, stores, rideaux et volets, en aérant un maximum la nuit et se rafraîchir en prenant des douches froides.

Troisièmement, en buvant au moins un litre et demi d'eau par jour et en mangeant léger.

Ces quelques astuces permettent à chacun de lutter efficacement et facilement contre les fortes chaleurs estivales.

ENTRETIEN DE VOTRE MAISON

Chaque année à cette période, des entreprises, non établies en Suisse et ne connaissant sans doute pas nos législations, effectuent du porte-à-porte pour proposer divers travaux aux propriétaires.

Les travaux ci-dessous sont illégaux pour les raisons suivantes :

- Les démoussages des toits, des dalles et des terrasses, car les produits antimousses utilisés ne sont généralement pas dûment autorisés en Suisse ;
- Les désherbages des toits, terrasses, y compris des chemins et routes privés, avec des produits phytosanitaires (herbicides) sont interdits en Suisse, sans exception.

De plus, les personnes physiques qui utilisent professionnellement des produits phytosanitaires en Suisse doivent être au bénéfice d'un permis correspondant aux domaines concernés.

Cette information est motivée par le fait que ces travaux, qui ne respectent

aucunement les prescriptions légales, ont comme conséquences une contamination de l'environnement et une perturbation de l'équilibre écologique, dues à la pollution des eaux.

Par conséquent, les propriétaires concernés sont invités à ne pas donner suite à ce genre de propositions de travaux. Ils en assumeront dès lors la responsabilité.

Le service du Pharmacien cantonal, section des produits chimiques, pourra répondre aux questions que vous pourriez avoir à ce sujet en appelant le 022 546 51 90.

MATÉRIEL COMMUNAL

La mairie offre à ses habitants la possibilité d'emprunter gratuitement des tables et des bancs. Notez toutefois que le prêt du matériel ne comprend ni véhicule, ni livraison, chacun doit assumer l'enlèvement et la restitution du matériel lui-même. En aucun cas la mairie ne prête de grills, friteuses ou tentes.

MÉMENTO

Vacances scolaires

Les enfants du canton seront en vacances du lundi 4 juillet au vendredi 26 août.

Bibliothèque communale

La bibliothèque sera fermée durant les vacances d'été du vendredi 22 juillet au vendredi 12 août 2011. En dehors des horaires habituels, que vous pouvez consulter sur internet, la bibliothèque sera ouverte les samedis 2 juillet, 3 septembre et 2 octobre, le matin de 9h à 12h.

1^{er} Août

Cette année, la Fête nationale sera célébrée à Bellevue sous le préau couvert de l'école. Un apéritif en musique accompagné de l'Harmonie marquera le début de la soirée à 18h30. Dès 19h, la Compagnie des sapeurs-pompiers de Bellevue servira un repas préparé par ses soins. A 21h débutera la cérémonie

officielle. Elle se terminera à 21h45 par le départ du cortège aux lampions et l'embrasement du feu de joie. Puis, dès 22h, place à la danse avec le groupe Nasca.

Activités parascolaires

Les dernières inscriptions pour les enfants aux activités parascolaires 2011-2012 auront lieu le lundi 29 août, de 8h à 11h et de 17h à 19h, le mardi 30 août de 8h à 11h dans le pavillon parascolaire à côté de l'école. Passé ce délai, l'accueil pour des raisons impératives et en cas d'urgence, est garanti après vérification de la clause de nécessité par le responsable de secteur sur présentation d'un justificatif.

Tréteaux de Genthod

La quatrième édition des « Tréteaux de Genthod » se déroulera le samedi 17 septembre 2011, dès 11h, dans la rue du Village. Une très belle fête populaire se prépare et proposera des spectacles de théâtre, de cirque, des concerts, des animations de rue, de la danse. N'oublions pas les spectacles de marionnettes, les contes et la magie. Vous trouverez bien entendu, ici ou là, de quoi vous restaurer et vous abreuver. Un programme de rêve qui mettra la commune sens dessus dessous et donnera le sourire aux Genthousiens.

Manifestations culturelles

La saison culturelle 2011-2012 débutera au mois d'octobre, le mois de septembre étant consacré au Tréteaux de Genthod. Un programme riche et varié vous attend avec plusieurs concerts pour les jeunes et les moins jeunes, deux pièces de théâtre, et un spectacle pour les tout petits. Le programme complet sera publié à la rentrée et distribué à tous les ménages.